



CONFIDENTIEL

DEMANDE D'ÉTUDE EN VERTU DE L'ARTICLE 44 DE LA LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Envoyer le formulaire signé et complété à :

Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique
66, rue Slater, 22^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Téléphone : 613-995-0721
Courriel : info@cie.parl.gc.ca
Télécopieur : 613-995-7308

A. Renseignements généraux

En vertu de l'article 44 de la *Loi sur les conflits d'intérêts* (la Loi), les députés et sénateurs peuvent demander au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique (le commissaire) d'examiner une question s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'un titulaire de charge publique a contrevenu à la Loi.

Veuillez inscrire vos coordonnées de député ou de sénateur.

Nom	
Titre	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courriel	

B. Identité du titulaire de charge publique

Veillez identifier le titulaire ou l'ex-titulaire de charge publique qui aurait contrevenu à la Loi.

Nom	
Titre	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courriel	

Nom	
Titre	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courriel	

[Ajoutez des veilles au besoin]

C. Motifs de la demande d'étude

Le paragraphe 44(2) énonce deux exigences de contenu pour toutes les demandes d'étude soumises par les députés et sénateurs, soit qu'elles énoncent :

- 1) les dispositions de la Loi qui auraient été enfreintes et
- 2) les motifs raisonnables sur lesquels les demandes sont fondées.

Dispositions pertinentes de la Loi	
Liste des activités ou des faits pertinents appuyant vos motifs raisonnables de croire que la Loi a été enfreinte	

Veillez indiquer si vous avez fourni de la documentation connexe : ☐ Oui ☐ Non

Veillez joindre toute documentation connexe à votre demande.

Dispositions pertinentes de la Loi	
Liste des activités ou des faits pertinents appuyant vos motifs raisonnables de croire que la Loi a été enfreinte	

Veillez indiquer si vous avez fourni de la documentation connexe : ☐ Oui ☐ Non

Veillez joindre toute documentation connexe à votre demande.

[Ajoutez des feuilles au besoin]

D. Autres renseignements

À votre connaissance, la question visée par votre demande d'étude constitue-t-elle une infraction en vertu d'une quelconque autre loi du Parlement?

☐ Oui ☐ Non (Dans l'affirmative, veuillez préciser)

Veuillez indiquer si vous avez fourni de la documentation connexe : ☐ Oui ☐ Non

Veuillez joindre toute documentation connexe à votre demande.

À votre connaissance, la question visée par votre demande d'étude constitue-t-elle une infraction en vertu d'une quelconque autre loi du Parlement?

☐ Oui ☐ Non (Dans l'affirmative, veuillez préciser)

Veuillez indiquer si vous avez fourni de la documentation connexe : ☐ Oui ☐ Non

Veuillez joindre toute documentation connexe à votre demande.

E. Attestation

Je fais la présente demande d'étude de bonne foi et j'atteste que toute l'information fournie est, à ma connaissance, véridique et exacte.

Je comprends qu'il m'incombe de fournir au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique toute l'information requise dans le présent formulaire et d'y joindre toute documentation pertinente en ma possession qui pourrait appuyer ma demande.

Signature _____

Date _____

REMARQUE : Le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique est tenu de maintenir la confidentialité de tout renseignement lui étant communiqué dans le contexte d'une étude en vertu de l'article 44 de la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Toutefois, pour la rédaction de ses rapports d'étude, le commissaire pourrait être obligé de communiquer certains renseignements confidentiels. Dans ce cas, il communique uniquement les renseignements qui lui sont essentiels pour fonder ses constatations des faits, ses conclusions et ses recommandations.